

## **Objet Candidature de la commune de Saint-Junien à la démarche d'accompagnement immersif dans l'introduction des produits bio à la cantine proposée par le PNR Périgord-Limousin**

-----

Le Parc naturel régional Périgord-Limousin, dans le cadre de son projet alimentaire territorial, accompagne les acteurs de la restauration collective dans les démarches d'introduction des produits bio locaux dans les menus et d'atteinte des objectifs de la loi EGALIM. Le Parc naturel régional Périgord-Limousin souhaite proposer un accompagnement plus personnalisé aux communes qui ont à cœur d'atteindre les objectifs de la loi EGALIM avec une forte motivation.

La commune de Saint-Junien produit ses repas en régie. Elle est engagée depuis 2019 dans la mise en application de la loi EGALIM. Les marchés publics d'achat de denrées ont été renouvelés, avec des lots bio, et avec la volonté de recourir aux circuits courts via la plateforme Agrilocal 87. Les cuisiniers de la cuisine centrale ainsi que plusieurs agents des cantines satellites ont alors été formés aux techniques de cuisine bio et économe, avec le concours d'un cuisinier formateur de la SCIC Nourrir l'Avenir, en lien avec Interbio Nouvelle Aquitaine.

La commune de Saint-Junien s'est dotée, depuis 2021, d'un nouvel outil de production des repas, l'unité centrale de production alimentaire. Le plan alimentaire et les menus sont validés, par convention, avec la diététicienne du centre hospitalier de Saint-Junien.

La création d'un potager municipal d'environ 6 hectares, en production dès 2022 est la pierre angulaire de l'engagement de la commune quant à la qualité des produits composant les repas réalisés par son restaurant scolaire. La production potagère avec le label bio est l'objectif retenu, doublé de la volonté de satisfaire à terme 80 % des besoins du restaurant municipal en légumes.

Nos achats labellisés EGALIM représentent 27 % de nos achats globaux en 2023. Par effet de seuil, la production de quelques 1100 repas quotidiens nécessite un volume de denrées labellisées EGALIM que les producteurs locaux, aspect important de notre démarche, ne sont pas toujours en mesure de nous fournir avec régularité, dans le respect de l'approche économique de la restauration scolaire municipale.

Après avoir pris connaissance d'expériences d'accompagnement personnalisé (Collège de Belvès par la SCIC Nourrir l'avenir) et au stade d'avancement de nos différents projets, notre attachement à la restauration des enfants invite à prendre un temps pour diagnostiquer nos pratiques, les améliorer de manière à proposer davantage de denrées bio et labellisées, ainsi qu'à examiner comment, dans ce contexte, mieux maîtriser les coûts de production des repas. La trajectoire vers un label ECOCERT constitue à terme la perspective de cette conjonction de projets. Un autre objectif consistera à renforcer sur des temps privilégiés -notamment périscolaires et extrascolaires-, auprès des enfants et avec le concours des agents municipaux, une culture alimentaire précieuse pour la santé de nos convives, de la crèche au CM2.

Ces éléments conduisent à solliciter l'expertise du Parc naturel régional Périgord-Limousin à travers un accompagnement immersif comportant plusieurs phases : un diagnostic de la cantine, un lancement de l'opération avec les partenaires éducatifs, un travail préparatoire des menus et des commandes, une semaine d'accompagnement opérationnel sur site avec un cuisinier formateur.

L'accompagnement proposé par le Parc naturel régional Périgord-Limousin est soutenu par la Région Nouvelle Aquitaine. Il est proposé gratuitement pour la commune retenue dans le cadre de l'appel à candidature. Seules les dépenses de denrées sont à la charge de la commune.

Le Conseil municipal, après délibération,

- APPROUVE la candidature de la commune de SAINT-JUNIEN à la démarche du PNR Périgord-Limousin d'accompagnement immersif dans l'introduction des produits bio à la cantine

- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre le Maire et le secrétaire de séance.

Adoptée à l'unanimité	:
Adoptée à la majorité	:
Abstention	:
Contre	:

Le Maire de Saint-Junien  
Hervé Beudet

Le secrétaire,  
Christophe Wacheux